



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 10 septembre 2015

Délibération n° B 2015-20

**Réforme, vente, cession de véhicules et matériels**

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 29/07/2015

L'an deux mille quinze, le dix septembre, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Étaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-13 du 12 mai 2015 relative aux comités et commissions concourant au fonctionnement du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

***Il nous est demandé de délibérer pour procéder à la réforme des engins et matériels listés dans l'annexe, et déterminer leur devenir.***

### DECISION N° B 2015-20 DU 10 SEPTEMBRE 2015

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité procède à la réforme des engins et matériels listés dans le tableau ci-joint, tel que proposé, et valide les propositions de vente.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le 17 SEP. 2015  
Affiché le 19 SEP. 2015  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

Clément PERNOT

